



**PRÉFET  
DE LA HAUTE-  
GARONNE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**SÉCURITÉ ROUTIÈRE  
VIVRE, ENSEMBLE.**



**STAGE « MANIABILITE ET TRAJECTOIRE »  
« UN HIVER SEREIN, ROULEZ MALIN ! »**

**SAMEDI 05 DECEMBRE 2020**

**ORGANISEE PAR LA MAISON DE LA SECURITE ROUTIERE  
DE HAUTE-GARONNE**

**EN PARTENARIAT AVEC L'ASSOCIATION DU CLUB MOTOCYCLISTE  
DE LA POLICE NATIONALE D'OCCITANIE**

**PLACES LIMITEES**

**INFORMATIONS GENERALES**

*Organisateur :*

Préfecture de la Haute-Garonne - Maison de la Sécurité Routière de Haute-Garonne

*Mail :* [ddt-maison-sr@haute-garonne.gouv.fr](mailto:ddt-maison-sr@haute-garonne.gouv.fr)

*Date :*

Accueil des participants à compter de 08 H 30 le Samedi 05 décembre 2020.

*Lieu :*

Circuit Daniel Pescheur (Candie) – 28, chemin de la Saudrune – 31000 TOULOUSE

*But :*

Rappeler les règles essentielles de la conduite à moto sur circuit et sur route.

Maîtriser son propre véhicule pour rouler en toute sécurité sur les routes.

*Conditions :*

Les motard(e)s devront présenter leur permis moto en cours de validité.

Ne seront accepté(e)s au stage que les motard(e)s venant avec une moto homologuée et présentant le certificat d'immatriculation et l'attestation d'assurance en cours de validité.

Les motard(e)s devront être équipé(e)s d'une tenue de pilotage adaptée (casque, gants, blouson, veste) et le plein du réservoir effectué.

*Participations financières :*

Gratuité du stage.

Un chèque de caution d'un montant de 15 euros, à l'ordre de l'association « Club Motocycliste de la Police Nationale Occitanie », est toutefois demandé pour pallier les désinscriptions des derniers moments (ce chèque de caution sera restitué au participant lors de la fin du stage le samedi 05 décembre 2020).

# RÈGLEMENT INTERIEUR

## STAGE « MANIABILITE ET TRAJECTOIRE » SAMEDI 05 DECEMBRE 2020

### ARTICLE 1 : PRÉSENTATION

Une journée de prévention des risques routiers en moto « MANIABILITE ET TRAJECTOIRE » se déroulera le samedi 05 décembre 2020 sur le circuit Daniel Pescheur (Candie) de TOULOUSE et sur les routes de la HAUTE-GARONNE.

Le programme et les modalités sont détaillés dans les articles du présent règlement.

Organisée dans le cadre du Plan Départemental d'Actions Sécurité Routière 2020 par la Maison de la Sécurité Routière de Haute-Garonne et en partenariat avec l'association du Club Motocycliste de la Police Nationale Occitanie, cette journée vise à sensibiliser les participants aux risques routiers d'un deux-roues motorisé.

### ARTICLE 2 : INSCRIPTION

Toutes les motocyclettes homologuées sont autorisées à participer à cette manifestation.

Les inscriptions reçues à l'adresse indiquée sur le bulletin d'inscription seront enregistrées dans l'ordre de leur arrivée.

Pour des raisons d'organisation, la date limite des inscriptions est fixée au Mardi 10 novembre 2020.

Chaque inscription sera confirmée individuellement par mail jusqu'à concurrence du nombre maximal de participants.

### ARTICLE 3 : SÉCURITÉ

Le port d'un casque et de gants homologués est obligatoire. Le port de vêtements adaptés à la pratique de la moto est vivement conseillé pour des raisons évidentes de sécurité.

Les motocyclettes devront être conformes au code de la route. La consommation de substances psychoactives (alcool, drogues, médicaments, etc.) est strictement interdite pendant toute la durée de la manifestation.

Cette journée, basée sur un esprit de prévention et de sécurité, est organisée sur le circuit Daniel Pescheur (Candie) de TOULOUSE et sur les routes ouvertes à la circulation.

Les participant(e)s s'engagent à respecter scrupuleusement les règles du code de la route. Tout comportement jugé inadapté, dangereux ou allant à l'encontre du règlement, constaté par les organisateurs fera systématiquement l'objet d'une exclusion du participant.

### ARTICLE 4 : FORMALITÉS

Les participant(e)s devront se présenter le Samedi 05 décembre 2020 à compter de 08 H 30.

Le début des activités est prévu à 09 H 30.

Le ravitaillement en carburant devra être effectué en amont de la présentation sur le site du stage. La conformité des documents administratifs sera contrôlée sur place (permis de conduire, assurance, certificat d'immatriculation) et une vérification de la motocyclette sera effectuée avant le début du stage par les organisateurs.

### ARTICLE 5 : ASSURANCE

Chaque participant(e) devra vérifier que son assurance personnelle couvre les dommages susceptibles de survenir de son fait, avec sa propre machine, durant toutes les activités de la journée.

### ARTICLE 6 : PROGRAMME DU SAMEDI 05 DECEMBRE 2020

*(susceptible d'être modifié par l'organisation)*

08 H 30 : Accueil des participant(e)s.

09 H 30 : Début des activités et des ateliers sur le circuit Daniel Pescheur de TOULOUSE.

13 H 00 : Repas à la charge du stagiaire (possibilité de déjeuner à proximité).

14 H 00 : Reprise des activités et des ateliers.

17 H 00 : Débriefing et remise des récompenses.

### ARTICLE 7 : DROIT À L'IMAGE

Les participant(e)s autorisent l'organisation à reproduire, publier, pour dix ans, pour la FRANCE et pour l'EUROPE, les photographies les représentant prises au cours de la journée.

Cette autorisation est consentie à titre gratuit et la participation des stagiaires ne pourra prétendre à aucune rémunération ainsi que pour l'exploitation de leur image. Ces photographies serviront à promouvoir l'image

de la Sécurité Routière auprès du grand public et au sein des services publics, sur les supports suivants : presse écrite et audiovisuelle, affiches, triptyques, cd-rom, dvd, internet, intranet.

### ARTICLE 8 : CLAUSE DE NON RECOURS CONTRE L'ÉTAT ET LES ORGANISATEURS

Par son inscription à la manifestation et l'émargement du bulletin d'inscription, le/la participant(e) reconnaît implicitement avoir pris connaissance des instructions contenues dans le présent règlement. Il dégage les organisateurs de toutes responsabilités en cas d'incident ou d'accident qu'il pourrait provoquer au cours des activités et renonce à tout recours contre l'État et ses agents, ainsi que toutes les personnes aidant à cette manifestation.

L'organisation se réserve le droit de modifier les dispositions stipulées dans le présent règlement en fonction du nombre de participants et/ou de tout événement indépendant de sa volonté. L'organisation se réserve le droit de modifier le programme.

Signature du Stagiaire précédée  
de la mention « Lu et approuvé »

Date :

\*\*\*\*\*



Bulletin d'inscription + règlement intérieur signé + chèque de caution de 15 € à l'ordre de l'association « Club Motocycliste de la la Police Nationale Occitanie » à retourner à l'adresse suivante :

Direction Départementale des Territoires  
Maison de la Sécurité Routière de Haute-Garonne  
SRGC / PCSR / UAPL  
Cité Administrative - 2, boulevard Armand Duportal - BP 70001  
31074 TOULOUSE CEDEX 9

## **BULLETIN D'INSCRIPTION** **STAGE « MANIABILITE ET TRAJECTOIRE »** **SAMEDI 05 DECEMBRE 2020**

**NOM :** .....

**Prénom :** .....

**Né(e) le :** .....

**Adresse :** .....

**N° de téléphone (portable de préférence) :** .... / .... / .... / .... / ....

**Adresse mail :** .....@.....

*Comment avez-vous eu connaissance de cette journée (entourer la réponse) :*

*Réseaux sociaux / Amis / Concessionnaires motos / Moto école*

*Autre(s) :* .....

### **VOTRE MOTO**

**Marque :** .....

**Modèle :** .....

**Cylindrée :** .....